

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibaut Jossart
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 28/06/2024

N/Réf. : UCL40038_727_PU
Gest. : TS
NOVA : 16/PFD/1943771
Corr DU : Anne-Sophie VANHOUDENHOVE
Nancy DENAYER

UCCLE. Avenue du Manoir
(= partiellement en zone de protection de l'Habitation H.
Genicot classé comme monument)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: Rénover les trottoirs
Demande de BUP – DU du : 18/06/2024

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 18/06/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 26/06/2024, concernant la demande sous rubrique.



Contexte patrimonial (© BruGIS)



Vue du carrefour entre l'avenue du Manoir et l'avenue Kamerdelle, maison Génicot classée et arbre d'alignement dont l'abattage est prévu (© Google Streetview)

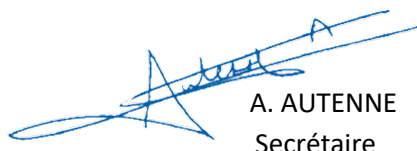


Situation projetée (document extrait du dossier de demande)

Avis

Le réaménagement proposé n'a pas d'impact négatif sur les vues vers et depuis la maison Génicot classée. Le projet implique par ailleurs l'abattage d'un arbre d'alignement à l'intersection des avenues du Manoir et Kamerdelle. La CRMS ne souscrit pas à cet abattage dans la mesure où l'arbre concerné semble en bon état sanitaire et fait partie de l'alignement.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président

c.c.: lleirens@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels